Quarante-cinquième année. — N° 139. Un numéro : *dix centimes.* Samedi 12 Juin 1886.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an . . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
et en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. . . 20 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 JUIN 1886

BULLETIN

La majorité républicaine nous donne en ce moment l'attristante preuve de son incurie.

Ce ne sont pas nos affaires qui la préoccupent ;

Ce ne sont pas non plus les souffrances de l'industrie et de l'agriculture qui l'inquiètent ;

Elle n'a d'autre souci que celui de savoir si les monarchistes ne conspirent pas contre le régime actuel.

Ne lui parlez pas d'autre chose ; elle ne sait rien, ne veut rien entendre.

Le relèvement des tarifs, le protectionnisme, les syndicats agricoles, sont à ses yeux des machines de guerre dans la main des Princes, machines dont il faut se défier.

Essayez donc de discuter des questions d'affaires avec des hommes qui n'ont qu'une idée fixe, à savoir les périls plus ou moins imaginaires que court la République.

Cet état malheureux d'esprit les rend tout à fait incapables, et si les députés de la droite n'étaient là, toujours vigilants et prêts à défendre nos intérêts, nous tomberions tous les jours de Charybde en Scylla.

Ceux-là, du moins, nous sont dévoués et ne laissent échapper aucune occasion de nous le prouver.

Lundi, ils insistaient pour que la discussion de la question des tarifs fût fixée à bref délai.

Le même jour, un autre groupe de nos amis interpellait le ministère pour le forcer à intervenir auprès du gouvernement anglais, qui depuis quelques années a supprimé l'importation de nos bestiaux sur ses marchés.

Cette suppression est venue ajouter aux souffrances de notre agriculture, surtout à celles des éleveurs de l'Ouest, en les privant d'un débouché important.

Ce débouché, qui était, en 1866, de 181 mille 441 têtes de bétail, représentant 32 millions et demi, est tombé, en 1876, à 49,000 têtes d'une valeur de 8 millions et demi, puis a été supprimé sous prétexte de mesures sanitaires, qui sont aujourd'hui sans objet.

Il en est résulté dans l'Ouest une diminution notable sur le prix du bétail, pendant que le Centre et le Nord de la France ont à lutter contre une concurrence étrangère très active, étant donné que sur 550 mille bêtes à cornes amenées au grand marché parisien de la Villette, 250 mille proviennent de l'Italie, de l'Allemagne et du Danemarck.

Une pareille situation ne pouvait manquer d'éveiller l'attention de la Droite.

Sur ce point, le gouvernement, comprenant qu'il avait manqué de vigilance, s'est empressé de déclarer que si une maladie aphtheuse avait amené cette prohibition, la cause ayant disparu, il ferait tous ses efforts pour que les ports anglais fussent rouverts au commerce de notre bétail.

MM. de Saisy, Sevaistre et nos députés, pensant avec raison que des promesses vagues ne suffisaient pas, ont prié la Chambre de voter l'ordre du jour motivé suivant :

« La Chambre, prenant acte des déclarations du Gouvernement, et comptant qu'il fera tous ses efforts pour faire rouvrir les marchés anglais au bétail français, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour contribuera, nous l'espérons, à relever le prix des bestiaux et à améliorer une situation qui devenait inquiétante.

Nous espérons également que la discussion qui est ouverte en ce moment sur la question des sucres, sera favorable à nos grands intérêts coloniaux, si négligés, pour ne pas dire abandonnés, depuis quelque temps.

Sous ce titre : « A DEMAIN LES AFFAIRES », le rédacteur en chef du *Patriote de l'Ouest* vient de publier un article qui débute ainsi :

« Demain aux affaires, aujourd'hui à la politique, telle semble être la devise de nos représentants.

» Après les dernières élections législatives cependant, au lendemain de l'alerte du quatre octobre qui venait de rappeler si rudement chacun de nous à la réalité et au devoir, il était permis de croire que la nouvelle Chambre, faisant son profit de cette salutaire leçon, et délaissant les sentiers battus par sa devancière, tiendrait à se montrer un peu moins préoccupée de politique pure, et un peu plus zélée pour l'étude des questions d'affaires, et des importantes réformes sociales promises depuis si longtemps, et toujours si vainement attendues par la démocratie.

» Il n'en est malheureusement rien... »

Les journaux conservateurs ne parlent pas autrement ; mais il est intéressant de surprendre chez les républicains de pareils aveux.

A LA CHAMBRE

Bien avant l'ouverture de la séance d'hier jeudi, les tribunes réservées au public regorgeaient d'auditeurs.

Le nonce apostolique, les ambassadeurs d'Angleterre et d'Allemagne sont présents dans la loge diplomatique. On commente l'absence — calculée peut-être — des représentants des autres puissances européennes.

A 1 heure un quart, M. le comte Albert de Mun prend la parole. Rarement, l'éloquent député a été mieux inspiré. Tantôt vibrante d'indignation, tantôt aiguisée par l'ironie, sa parole admoneste, fustige, persifle, gronde et tonne, soulevant à chaque instant, et les cris de colère de la Gauche et les applaudissements de la Droite. Impossible d'allier plus de souplesse à plus de force, plus de finesse à plus d'élévation. Dire que l'avocat a été, d'un bout à l'autre de son discours, à la hauteur de la grande cause posée devant le parlement, la France et le monde entier, c'est en faire le plus bel éloge.

Après M. Albert de Mun nous devons subir M. Susini qui, après avoir expulsé les élus conservateurs de la Corse, veut absolument voir expulser tous les Princes. En attendant il se contente de chasser de la salle des délibérations les deux tiers de ses collègues mis en fuite par son éloquence très colorée et grotesque. Les députés qui sont restés couvrent la voix de l'orateur par des rires et des interruptions ressemblant fort à des huées.

Puis vient M. Dugué de la Fauconnerie avec un discours qui aurait gagné à être un peu moins plaisant et à éviter certaines trivialités de gestes et de langage.

Mais voilà le farouche Madier de Montjau. Quel tonnerre et quel gazouillement ! Il y a pourtant dans le discours de cet énergumène une page admirable : deux citations du fameux discours de Berryer sur l'abrogation des lois d'exil. Mais est-il permis à un républicain de s'emparer du langage de Berryer ? Et n'est-il pas étrange de voir le citoyen Madier proclamer le droit monarchique en prononçant la formule célèbre : « Ou le trône ou l'exil ? »

M. Anatole de La Forge se déclare l'adversaire résolu de toutes les mesures d'exception, même de celles qui sont proposées contre des Princes.

Il a foi dans la liberté et dans le suffrage universel. (Interruption à gauche.)

Oui, toutes les fois que la Droite aura raison, je serai avec la Droite.

Reprenant son discours, l'orateur dit que l'expulsion des Princes équivaudra à un aveu de terreur.

Veut-on donc persuader au pays que la République a peur de la Monarchie ?

L'orateur cite le discours prononcé par M. Madier de Montjau devant le cercueil de Victor Hugo, discours dans lequel il a flétri les proscriptions. (Violentes interruptions à gauche. — Applaudissements à droite.)

Il adjure M. Madier de Montjau de se ranger sous le drapeau de la liberté et termine en annonçant que ses amis et lui vote-

---

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS

DEUXIÈME PARTIE
Le Club des Abandonnés

Notre héroïne, à tout hasard, avait emporté des habits masculins. Il y avait près d'une année qu'elle ne les avait remis. Elle les essaya devant la glace. Très-bien encore ; mais un air un peu trop espagnol. On la remarquerait ainsi. Que faire ?

Elle se rappela que la veille, dans le Bottin, une annonce occupant toute la page, avait arrêté son regard. « *A la Belle Jardinière*, vêtements confectionnés pour hommes, jeunes gens, enfants, de toutes tailles, et qu'on pouvait endosser, emporter sur l'heure. » Voilà ce qu'il me faut ! pensa-t-elle. Elle avait déjà sonné pour avoir une voiture de place, une voiture fermée qui, prise à l'heure, conduisit tout d'abord au magasin en question. Un pardessus grisâtre, un chapeau mou, masquait tout le haut du visage, complétèrent et francisèrent son travestissement. Elle avait toute l'apparence, à présent, d'un jeune Parisien.

Une demi-heure plus tard, le coupé s'arrêtait au 104 du boulevard du Combat. Fernande, ou plutôt Fernand, descendit et régla le cocher, tout en regardant la maison.

C'était un de ces vastes établissements de l'ancienne enceinte de Paris, moitié citadins, moitié champêtres, et qui correspondent à toutes sortes d'usages : estaminet, restaurant, goguette, bal, concert, jardin et bosquets, grand salon de trois cents couverts pour noces et festins.

A la porte de l'allée, quelques hommes, jeunes encore pour la plupart, les uns revêtus de la redingote des dimanches, les autres n'ayant pas eu le temps de quitter la casquette et la blouse de travail, éteignaient leurs pipes ou jetaient leurs cigarettes avant de s'engager à la file dans le couloir obscur.

Une cloche sonnait à l'intérieur pour appeler sans doute les retardataires.

L'un de ces derniers, le dernier, jovial artisan d'une vingtaine d'années, avait remarqué l'arrivant, son hésitation, la voiture qui l'avait amené.

— Mazette ! en équipage ! lui dit-il, est-ce que vous cherchez le local ? est-ce que vous en êtes de la *grande famille ?*

— Oui.

— Un honoraire, alors ? un nouveau... Comment t'appelles-tu ?

— Fernand.

— Moi, Gustave... Rien que des prénoms, parbleu !... Allons, file devant, petit frère... On te pilotera... Faut pas faire attendre le vieux druide... autrement dit notre président, papa Justin !

III

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La réunion se tenait dans une vaste salle ayant autrefois servi de goguette et qui reprenait pour la circonstance à peu près cette même physionomie.

Au fond, sur une estrade élevée de deux marches, une longue table et des chaises pour les membres du bureau. Dans le reste de l'enceinte, pour les nombreux sociétaires, des banquettes.

Elles étaient déjà très-garnies. Ce ne fut que sur une des dernières que Gustave et son protégé Fernand trouvèrent place.

Il était aussi bavard que complaisant, ce Gustave ; il faisait les honneurs au nouveau venu d'une façon toute hospitalière et, dans son pittoresque bagout, il lui donnait force explications, tant sur les personnes que sur les choses.

C'est ainsi qu'il avait débuté :

— Voici la chapelle de la confrérie ! Nous sommes comme qui dirait dans la nef. Là-bas, le chœur et l'autel. Au-dessus, le buste de la ville de Paris ! Maman Paris ! Maman Lutèce ! Nous l'avons entourée de drapeaux tricolores, symboles de la patrie. La patrie doit nous être d'autant plus chère que nous n'avons pas de famille.

» Cette boîte que tu vois sur le bureau, c'est le *Tour* où nous avons passé presque tous. Il pourrissait dans le grenier de l'hospice, qui nous l'a rendu.

» Pour ma part, je ne le regarde jamais sans un certain tic-tac sous la mamelle gauche. Tu comprends, mon berceau ! celui de l'association... On n'y dépose plus aujourd'hui que son vote. C'est notre urne électorale. Elle recevra tout à l'heure ton bulletin. Suffrage universel. Et les honoraires, les richards assis sur l'estrade et qui, la plupart, sont aussi des abandonnés ayant fait leur petite pelote quand même, n'ont pas ici plus de droits que le commun des martyrs. Égalité ! Fraternité ! Voilà notre devise. Quant à la liberté, ça complète naturellement le trio, pourvu qu'on se conforme aux statuts. Celle-ci, sans calembour, celle qui t'apparaît dans l'angle à droite, c'est saint Vincent de Paul notre patron. Un souvenir historique et reconnaissant, pas religieux. Chez nous ni religion ni politique... tous philosophes. En raison de quoi, vis-à-vis J.-J. Rousseau. On voulait y colloquer papa Justin. « Non pas ! qu'il a dit, assez de saints comme ça ! n'en faut plus ! » Modeste, quoi ! et faisant le bien pour le bien, sans récompense et sans panache. Un Romain !

ront contre toutes les lois d'exil.

M. Piou s'étonne d'avoir entendu M. de Montjau rappeler les proscriptions des temps passés, non pour les répudier, mais pour inviter les républicains à les renouveler.

Sommes-nous éternellement condamnés à tourner dans le même cercle de proscriptions mutuelles ?

Ce n'est pas, d'ailleurs, à Berryer que M. Madier de Montjau devait demander des arguments, c'est aux orateurs et aux jurisconsultes républicains.

L'orateur cite les paroles de flétrissure prononcées contre les proscripteurs par MM. Louis Blanc et Jules Favre.

L'orateur indique que ce qui conspire le plus contre la République, ce sont les fautes des républicains.

Il termine en suppliant la gauche de respecter la justice et le droit.

Plusieurs voix : La clôture! La clôture!

M. Jolibois dit qu'on ne peut prononcer la clôture tant que le gouvernement ne s'est pas fait entendre.

M. de Freycinet, de son banc. — La journée est très-avancée, mais le gouvernement se tient pourtant à la disposition de la Chambre.

La clôture est refusée.

La suite de la discussion a lieu aujourd'hui vendredi.

LES ÉLECTIONS BELGES

On procédait mardi en Belgique au renouvellement de la moitié de la Chambre des députés.

Le résultat a été une nouvelle victoire pour le parti catholique.

Les libéraux ont perdu onze sièges, que les catholiques ont conquis sur eux à Gand, à Charleroi et à Waremmes. Au scrutin de ballottage de mardi prochain, les catholiques peuvent espérer encore le gain de 2 sièges, l'un à Charleroi, l'autre à Verviers.

Dès aujourd'hui, les catholiques ont à la Chambre 97 représentants et les libéraux 41, soit une majorité de 56 voix au profit des catholiques.

Une telle majorité, la plus forte dont un ministère ait disposé dans un Parlement belge, assure pour de longues années le maintien au pouvoir du parti catholique.

Le parti libéral, divisé, émietté, est réduit à l'impuissance dans la Chambre et dans le pays. Les échecs qu'il a subis mardi et il y a deux ans témoignent du discrédit où est tombé ce parti qui au pouvoir a gouverné comme le parti républicain français, au détriment des libertés publiques et de la fortune nationale et qui dans l'opposition donne le spectacle de ses incohérences et de ses querelles.

Incapable au pouvoir, impuissant dans l'opposition, il n'a ni programme, ni cohésion. Les indépendants, écœurés de ses entreprises contre les croyances et les traditions du pays, l'ont abandonné il y a deux ans. Les progressistes, les radicaux, les socialistes, fatigués des tergiversations et des équivoques doctrinaires, ne paraissent plus disposés à prêter leur concours à l'ancien parti libéral, tel qu'il était constitué.

Mais ce n'est pas seulement aux fautes de ses adversaires que le parti catholique et conservateur doit son triomphe en Belgique ; c'est à son union sur le terrain électoral, c'est à la sage direction de ses chefs, au dévouement et à la discipline de ses soldats, à son administration respectueuse de tous les droits et de tous les intérêts.

Ce que le parti catholique avait promis dans l'opposition, il l'a tenu au pouvoir ; sans toucher à la liberté de ses adversaires, il a supprimé les lois de sectaires que les libéraux avaient établies pour écraser les populations catholiques, il a su réaliser des économies sans troubler les services publics, il a su justifier la confiance que le pays lui avait accordée, il y a deux ans ; le vote de mardi fortifie son pouvoir et prouve que le pays lui est reconnaissant pour tout ce qu'il a su accomplir pour le bien public.

Plusieurs journaux belges apprécient ce résultat comme un nouveau témoignage de la confiance du pays dans le ministère.

On lit dans le *Courrier de Bruxelles* :

« Le pays a de nouveau parlé : ses votes d'aujourd'hui complètent le verdict qui, il y a deux ans, nous a délivrés du joug de la franc-maçonnerie. Le 10 juin 1884 avait été la condamnation du ministère libéral ; il avait précipité du pouvoir les adversaires de nos croyances et de nos libertés. Le 8 juin 1886 renouvelle cette condamnation et l'accentue encore, mais en même temps il consolide la position du cabinet conservateur et en lui ouvrant les perspectives d'un long avenir, il lui assure toute la force dont il aura besoin pour poursuivre et mener à bonne fin son œuvre de réparation et d'apaisement. »

On lit dans le *Journal de Bruxelles* :

« L'importance de ce résultat est incontestable. Il importe d'ajouter que M. Drion passe à Charleroi en tête de la liste et que partout les candidats catholiques non élus ont obtenu un chiffre de voix éloquent.

» D'après nous, l'élection de ce jour est un témoignage éclatant de la confiance qu'inspirent au pays le ministère présidé par M. Beernaert et la politique de modération qu'il représente au pouvoir. Tous les nouveaux représentants catholiques élus aujourd'hui sont des conservateurs progressistes : pour s'en convaincre, il suffit de lire la liste des élus de Gand. Le triomphe électoral du Cabinet ne peut donc alarmer sérieusement la fraction gouvernementale du parti libéral. »

Les journaux libéraux sont consternés.

Nous félicitons les catholiques et conservateurs de Belgique. Le résultat de la journée de mardi est la juste récompense de leurs efforts.

Chronique générale.

LES MENÉES MONARCHIQUES.

Il y a, dans le rapport Camille Pelletan, une phrase d'une énergie sans pareille, où l'on voit bien toute l'indignation d'un cœur républicain :

— « En présence des menées monarchiques... »

Oui, si l'on veut expulser les Princes, c'est que la patience des députés opportunistes a été acculée jusqu'à ses dernières limites.

Pendant quinze années la République a souffert « les menées monarchiques » ; souffrir lesdites menées une seizième année n'était plus possible !

Voilà qui, sans aller au fond des choses, prouverait déjà que plus la République vieillit, moins elle est solide.

Mais il est bon d'aller au fond des choses, et nous tenons à mettre le nez des opportunistes dans leurs malpropres mensonges.

De « menées monarchiques » il n'y en a pas plus que sur la main — du moins du côté des Princes.

Ce n'est pas une conspiration princière qui a poussé les républicains dirigeants hors de leurs gonds ; c'est une conspiration plus grave, parce que, si tout le monde peut la constater, personne ne peut la saisir.

C'est la conspiration de l'opinion publique, ce sont les fluctuations du suffrage universel ; ce sont les « menées » de la France.

C'est que, aux dernières élections générales, si les républicains de toutes nuances se sont partagé un total de 4 millions de voix, les conservateurs en ont obtenu 3 millions 500 mille.

C'est que la fortune électorale de la République tient à un fil.

Les Princes ne font que supporter le contre coup de la rancune des opportunistes contre les électeurs qui les lâchent.

La loi de proscription est, en réalité un soufflet donné à l'opinion, une brutalité à l'adresse du pays.

Les opportunistes sont bien les frères de ces communards qui, ne pouvant garder Paris, y mirent le feu.

Seulement, dans le cas présent, ce sont eux qui sont flambés.

***

D'après le *Petit Journal*, le rejet du projet de proscription au Sénat, douteux hier, serait aujourd'hui absolument certain.

***

Le gouvernement demandera à la Chambre de repousser le projet d'expulsion totale présenté par la commission pour des raisons diplomatiques. L'adoption de ce projet mettrait le gouvernement dans la nécessité de prendre des décrets d'expulsion contre le roi des Belges, le comte de Flandre, le comte d'Eu, héritier de l'empereur du Brésil, le duc de Montpensier, fils du roi Louis-Philippe.

***

Au milieu de toutes les menaces du jour, Monsieur le Comte de Paris reste calme, ferme et vaillant, préoccupé seulement de ses devoirs. C'est l'assurance que ses amis donnent unanimement au public, et c'est l'absolue vérité.

Le public ne saurait trop se tenir en garde contre les nouvelles assertions publiées dans les journaux républicains au sujet des Princes d'Orléans. On ne se contente pas de vouloir les expulser ; on leur fait, avant l'exil même, la guerre infâme du mensonge et de la calomnie. Il est absolument faux que M. le duc de Nemours ait fait une visite à M. Grévy ; il n'est pas moins faux que M. le duc d'Aumale en ait fait une à M. Grévy, soit seul, soit en compagnie de M. le duc de Nemours.

***

Plusieurs officiers américains qui ont servi avec Monsieur le Comte de Paris en 1862, dans l'état-major du général Mac Clellan, lui ont envoyé, la semaine dernière, le télégramme suivant :

« *A Monsieur le Comte de Paris.*

« Venez chez nous : vous serez le bienvenu parmi vos anciens compagnons d'armes.

» Nous n'avons pas oublié les services que vous avez rendus à notre grande République dans la plus grave des crises. Aucun nom n'est parmi nous l'objet d'un plus respectueux souvenir que le vôtre et celui du duc de Chartres. Les vétérans de la grande guerre savent ce que vous avez fait et ce que vous pouvez faire. Une chaleureuse bienvenue vous attend ici.

» Signé : général DANIEL BUTTERFIELD »

En réponse, le général a reçu le télégramme suivant :

« J'ai reçu avec reconnaissance votre » bienveillant télégramme. Dans ces jours » pénibles, le cordial souvenir d'anciens » camarades, venant de votre grande Répu» blique, est pour moi une consolation et » un encouragement.

» Malheureusement, l'Amérique, en ce » moment, est pour moi trop éloignée ; » mais revoir en pleine prospérité le pays » que j'ai connu dans ses jours d'épreuves » comblerait tous mes vœux.

» *Signé* : PARIS. »

***

L'accueil que Mme la duchesse de Chartres a reçu à son passage à Copenhague l'a profondément touchée. La princesse Marie et toute la cour l'attendaient à la gare, qui était assiégée par la foule.

Mme la duchesse de Chartres est attendue à Paris mardi prochain. Elle a trouvé la princesse Valdemar en excellente santé et elle compte retourner prochainement en Danemark, quels que soient les résultats des votes des Chambres relativement aux lois d'expulsion.

Après un nouveau séjour auprès de leur fille, Mgr le duc et Mme la duchesse de Chartres iraient en Écosse passer une partie de l'automne. Ils viennent de louer pour la saison des chasses une villa sur les Highlands.

***

Dans son article hebdomadaire du *Matin*, M. Jules Simon s'adresse comme il suit aux expulseurs, et leur prouve qu'ils sont devenus proscripteurs pour plaire aux « vrais conspirateurs », à ceux qui, légalement condamnés, subissaient leur peine et que l'on a imprudemment ramenés en France par l'amnistie :

« On répéta dans les Chambres que c'était une mesure d'apaisement, que toutes les rancunes disparaîtraient. « Nous oublierons qu'ils ont incendié à Paris ; ils oublieront qu'on les a transportés au bout du monde. » Que vous en semble, à présent que vous les avez, et qu'ils usent, comme cela est juste, du droit de réunion et de la liberté de la presse? Ecoutez-les ! Lisez-les ! Ils ne sont pas revenus pour se rallier à vous, mais pour faire de vous les instruments de leurs prochaines victoires.

» L'amnistie a été une étape ; l'épuration de la magistrature en a été une autre. Vous touchez au ministère Clémenceau, dont vous étiez si loin il y a un an. Clémenceau, qui n'est pas au pouvoir, qui n'est encore que sur le seuil, est déjà anathématisé dans les faubourgs. Le conseil municipal entend l'apologie du drapeau rouge. Vous entendez dire, sur vos bancs, qu'on n'a pas assez tué en 1793. Le prétendant terrible vous charge de le débarrasser de deux prétendants paisibles. Ils ne vous gênaient pas, ils le gênent. Faites votre besogne ! Continuez votre service ! Soyez dupes et complices jusqu'au bout ! Achevez la troisième étape ! »

***

UN ANNIVERSAIRE

C'était mardi le 8 juin.

Le 8 juin 1871 furent abrogées les lois d'exil contre les princes de la maison de Bourbon.

Voilà une éphéméride bien de circonstance, au moment où la commission que l'on sait patauge dans de nouveaux projets d'exil contre les Princes.

Un an plutôt, quand était arrivée, en mai 1870, devant le Corps législatif impérial, la demande d'abrogation des lois d'exil formulée par le comte de Piré, par MM. Degouve-Denuncques et Croussellat, puis par les princes d'Orléans eux-mêmes, presque toute la gauche, entre autres MM. Jules Favre, Picard, Kératry et Esquiros, s'était prononcée en faveur des pétitions.

Les républicains d'alors se piquaient de libéralisme et de justice.

Depuis qu'ils sont au pouvoir, les républicains ont changé !

***

L'IMPÔT SUR LES BOISSONS.

On sait que le gouvernement a saisi la Chambre d'un projet de loi sur la réforme de l'impôt des boissons. Ce projet, qui a notamment pour but d'élever de 156 fr. par hectolitre à 215 la taxe actuellement appliquée aux alcools, porte qu'il produira tous ses effets à partir du 1er juillet.

La commission du budget, à laquelle est confié l'examen du projet de loi, a résolu, sur la proposition de M. Salis, député de l'Hérault, d'inviter le ministre des finances à se présenter dans le plus bref délai possible devant elle, pour lui fournir des explications sur les intentions du gouvernement.

La commission a exprimé l'avis qu'il ne serait guère possible de discuter ce projet assez tôt pour que les dispositions passent, au cas où elles seraient ratifiées par les Chambres, être applicables à la date prévue par le ministre des finances, et que, dans ces conditions, il conviendrait peut-être de déclarer dès à présent que la réforme de l'impôt sur les boissons ne serait en aucun cas mise en pratique avant le 1er janvier 1887.

ÉTRANGER

NOUVELLES-HÉBRIDES. — Une dépêche de Melbourne annonça que les navires de guerre français la *Dives* et le *Magellan* sont partis avec des troupes de la Nouvelle-Calédonie.

Les commandants auraient emporté des ordres cachetés.

Cincinnatus ! Ah ! mais non, c'en serait encore un de saint... Cincinnatus. Excusez, la compagnie ! Pourquoi donc qu'on ne rigolerait pas en attendant l'ouverture de la séance ?

Elle fut annoncée par le tintement de la sonnette du bureau.

— Attention ! reprit Gustave, c'est le président qui s'avance...

Dent qui s'avance,
Dent qui s'avance.

» Le voilà ! Regarde, petit frère. Hein ! quelle belle barbe blanche ! Il y en a d'aucuns qui le surnomment *Poil d'argent*. C'est irrespectueux. Moi, je l'appelle *Vieux druide*.

Le personnage qui venait d'apparaître, entouré par les membres du comité, conduit par eux jusqu'au fauteuil présidentiel, n'avait rien de druidique, à part la longue barbe d'une blancheur de neige qui lui recouvrait tout le bas du visage et retombait en éventail sur sa poitrine. Sa houppelande, de forme orientale, dans laquelle il était enveloppé, sa coiffure, un fez rouge enfoncé jusqu'aux sourcils lui donnait plutôt un air égyptien. Son regard, en dépit de l'âge, était jeune encore et parfois très-brillant.

— Où donc ai-je vu ces yeux-là ? s'était demandé Fernande.

(*A suivre.*)

Le bruit courait à Nouméa que ces navires se rendaient aux Nouvelles-Hébrides. Mais on n'avait pas encore reçu la confirmation officielle de cette rumeur.

D'autre part, on télégraphie de Sydney :

« Lord Carrington, gouverneur des Nouvelle-Galles du Sud, a reçu une dépêche officielle de M. Layard, consul anglais à Nouméa, qui confirme la nouvelle, arrivée aujourd'hui à Melbourne, du départ de deux croiseaux de guerre français.

» On pense que ces navires ont reçu l'ordre d'occuper les Nouvelles-Hébrides.

» Ils avaient à bord un matériel de construction et des provisions pour trois mois.

» M. Layard ajoute que leur départ a été tenu secret et que le port et le consulat furent surveillés pendant deux jours afin d'empêcher de prendre aucune mesure pour contrecarrer l'action des Français.

» Lord Carrington a télégraphié cette nouvelle au comte de Granville. »

Le départ de la *Dives* et du *Magellan* pour les Nouvelles-Hébrides se rattache à un incident local. Il s'agit de faire justice des massacres qui ont eu lieu dernièrement.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 juin

Les rentes ont encore fléchi sur les cours d'hier : le 3 0/0 est à 82.90, l'amortissable fait 84.90, on a 109.75 sur le 4 1/2 0/0.

On constate un courant d'achats très actif sur les obligations du Crédit Foncier à 1.373. Les obligations foncières et communales ont donné lieu à d'importantes demandes au comptant. Elles pregresseront encore. Il existe peu de valeurs qui conservent actuellement devant elles une plus large marge de hausse.

Les actions de la Société Générale reste très ferme aux environs de 457. Le comptant se porte sur cette valeur en prévision d'une reprise que l'on considère comme prochaine, eu égard au développement pris par les affaires de la Société.

La Banque d'Escompte est à 461. La hausse des valeurs qui composent son portefeuille mérite l'attention des capitalistes sur les actions de cette société cotées actuellement à un prix bien inférieur à leur valeur réelle.

Le Crédit Panama a passé de 455 à 453. Les hésitations qui se produisent sur la marche de cette valeur prouvent qu'il serait urgent d'en finir avec des scandales autour desquelles gravitent des intérêts considérables.

Les polices spéciales A B de l'Assurance Financière sont l'objet de nombreuses demandes.

Enfin le 22 juin qu'aura lieu l'assemblée générale ordinaires des actionnaires du Crédit Général Français. A cette occasion nous rappelons aux actionnaires qu'ils ont le plus puissant intérêt à déposer leurs titres.

Les Chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

SUPPRESSION DU PORT DU SABRE A LA SELLE

Le port constant du sabre à la selle, réglementé pour les troupes de cavalerie de l'intérieur par la décision ministérielle du 9 juillet 1884, offre des avantages indiscutables pour les cavaliers armés de la carabine ; mais il présente de graves inconvénients pour les autres cavaliers et surtout pour les officiers et sous-officiers.

Pour le combat à pied notamment, ni les officiers, ni les sous-officiers, ne pouvant disposer du temps nécessaire pour retirer la courroie du baudrier et le fixer à la bélière du fourreau, se trouveraient le plus souvent dans la nécessité de conduire leurs hommes au combat dépourvus de leur sabre qui est l'insigne du commandement ; d'un autre côté, il est regrettable de voir, même dans le service ordinaire, un officier ou sous-officier privé de son sabre lorsqu'il met pied à terre.

En raison de ces considérations, le ministre de la guerre a pris, dernièrement, la décision suivante :

« Le port du sabre à la selle est supprimé pour les officiers et les hommes de troupe de cavalerie de l'intérieur armés du revolver (officiers, brigadiers et cavaliers). Toutefois, il est fait exception à cette règle à l'égard des maréchaux-ferrants qui, bien qu'étant pas de carabine, sont obligés, quand ils mettent pied à terre pour leur travail, d'avoir toute la liberté de leurs mouvements et qui, pour ce motif, continueront à porter le sabre dans les conditions prescrites par la décision ministérielle du 9 juillet 1884.

PORT DU SABRE DES TROUPES DE CAVALERIE PENDANT LES GRANDES MANŒUVRES

Par modification aux dispositions en vigueur, le ministre de la guerre a décidé que les troupes de la cavalerie feront usage, à l'avenir, de la veste, en remplacement du dolman ou de la tunique pour les grandes manœuvres.

M. le général Hervé, nommé par décision ministérielle en date du 17 mai dernier, au commandement de la 35e brigade d'infanterie et des subdivisions de région de Châtellerault et de Tours, étant arrivé à son poste, entrera en fonctions à la date du 8 juin.

Au quartier général à Tours, le 8 juin 1886.

Le général commandant le 9e corps,
DE BELLEMARE.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST.

M. Milès, professeur de mathématiques au collège de Saumur, a été trouvé hier matin mort dans son lit.

Depuis quelques jours, il souffrait de névralgies. Deux de ses collègues le gardaient, et l'un d'eux, avant de le quitter, alla lui serrer la main : elle était complètement froide.

On croit à la rupture d'un anévrisme.

Le soleil aujourd'hui semble vouloir nous faire oublier sa longue absence ; depuis ce matin, il brille dans tout son éclat. Ses rayons, il faut l'espérer, vont réchauffer la terre qui a grand besoin de chaleur après une aussi longue période de pluies. Le thermomètre est descendu cette nuit à 12 degrés. C'est une température bien basse, eu égard à l'époque de l'année où nous sommes, en plein mois de juin. Ce n'est donc pas sans raison que les cultivateurs tremblent pour les biens de la terre.

A midi, le thermomètre est à 20 degrés ; le baromètre, assez élevé, arrive à *beau temps* ; mais le vent reste à l'ouest, ce qui est toujours signe de pluie.

ENCORE UNE TEMPÊTE !

Décidément nous n'en sortirons pas.

Le *New-York Herald* nous annonce une nouvelle tempête dont le besoin ne se fait pas sentir.

Une dépression barométrique, actuellement sur Terre-Neuve, atteindra, nous dit-il, les côtes de France entre le 13 et le 15 juin.

Le gouvernement a décidé hier matin que les élections pour le renouvellement triennal des conseillers généraux et d'arrondissement auraient lieu le dimanche 1er août.

M. Granet, ministre des postes et télégraphes, vient de décider que les cartes-lettres à 15 et 25 centimes seront mises à la disposition du public le jeudi 10 juin, dans tous les bureaux de Paris et même quelques bureaux des départements. Pour le 15 juin tous les bureaux principaux des départements auront reçu un premier approvisionnement.

UN AVERTISSEMENT

Le gouvernement devrait trouver un sérieux avertissement pour sa déplorable gestion financière dans la façon dont a été couvert le dernier emprunt. Si, en effet, ce dernier a été souscrit 19 fois à Paris, c'est-à-dire par la haute spéculation banquière qui ne cherche dans ses opérations qu'un profit immédiat, sans s'inquiéter de ce que peut valoir la rente sur l'État dans l'avenir, il ne l'a été qu'un peu plus de deux fois dans les départements, là où l'épargne, avant de placer ses économies, se rend compte des garanties que lui offre l'emprunteur.

M. Paul Leroy-Beaulieu, auquel nous empruntons cette juste observation, trouve un avertissement non moins grave dans la moins-value persistante des impôts.

COUR D'APPEL D'ANGERS.

En 1876, MM. Gauthiot et Chollet, marchands de beurre à Saumur, obtinrent un brevet pour une machine à mélanger le beurre.

Ils s'associèrent avec M. Hubert, mécanicien à Saumur, à qui ils assurèrent le monopole de la fabrication.

Celui-ci, ayant appris depuis que des machines semblables existaient déjà, voulut rompre l'association et demanda l'annulation du brevet.

Le Tribunal de Saumur fit droit à sa demande.

La Cour d'appel, dans son audience de mardi dernier, a confirmé le jugement.

ANGERS. — Le général Boulanger s'arrêtera à Angers demain samedi.

L'heure de son arrivée est définitivement fixée à 8 heures 48 du soir ; il descendra probablement à l'hôtel du Cheval-Blanc.

Il rejoindra dimanche, en gare de Saint-Laud, M. Goblet, qui se trouvera au train de 3 heures 58 du matin. Les deux ministres se rendront à Nantes.

—

C'est à l'audience correctionnelle de la semaine prochaine que viendra l'affaire Caharel, homme d'équipe, auteur présumé du terrible accident du chemin de fer de la gare Saint-Laud.

La Compagnie d'Orléans, paraît-il, sera poursuivie également comme civilement responsable. Elle sera défendue par Me Ferré.

LOUDUN. — Un accident s'est produit mardi soir à la gare. Le train des Sables, partant de Loudun à 10 heures 22, a rencontré la machine de manœuvres.

Un mécanicien a été blessé.

Plusieurs wagons, ainsi que les machines, ont été avariées.

LOCHES. — Le Conseil municipal de Loches, désireux de donner aux fêtes du concours, qui a lieu dans cette ville les 7 et 8 août, le plus grand éclat, vient de voter une somme de 2,500 fr. destinée à l'organisation de ces fêtes.

M. le ministre de la guerre vient d'autoriser l'armement de la compagnie des sapeurs-pompiers de Loches.

NANTES. — *Ouverture de l'Exposition.* — Hier matin, à 10 heures, a eu lieu l'ouverture officielle des diverses Expositions qui se tiendront à Nantes, cours Saint-André et Saint-Pierre, du 10 juin à la fin d'octobre.

Faits divers.

MŒURS CHINOISES d'après l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* :

« Le premier nom qu'un petit Chinois reçoit au moment où on lui rase la tête, quatre semaines après sa naissance, s'appelle son « nom de lait. » Ce n'est souvent qu'un numéro d'ordre, comme *A-yan, A-sam, A-liuk*, c'est-à-dire numéro 1, numéro 2, numéro 3. Il le porte jusqu'au moment où il entre à l'école, et où il en prend un autre en rapport avec les qualités intellectuelles qu'on lui suppose ou qu'on lui souhaite ; par exemple : Mérite naissant, » « Écriture élégante, » « Olive qui va mûrir, » « Encre parfaite, » etc. »

Quant au nom de famille, il s'énonce toujours le premier, avant le prénom, et le titre les suit tous deux.

« Les filles n'ont qu'un « nom de lait », comme *Fleur, Petite Sœur, Pierre précieuse*, qu'elles échangent en se mariant contre un surnom tel que *Fleur de Jasmin, Lune argentée, Parfum suave*, etc. Mais en parlant d'elles, on les désigne dès lors par le nom de famille de leur mari, suivi de leur nom de famille propre, comme on dit chez nous Mme X..., *née* Z... D'autre part, ce mari lui-même a pris, à l'occasion de son mariage, un troisième prénom, qui sert désormais à le désigner, à moins qu'entrant au service de l'État il en prenne un quatrième. Enfin, s'il est négociant, il en adopte parfois un cinquième ou « nom de commerce » ; et, en tout cas, il en reçoit un dernier à sa mort. »

Pour clore la série, il faut ajouter le surnom que nos troupiers donnent aux Chinois de marque qu'ils rencontrent sur les champs-de-bataille. Exemple : le chef des Pavillons-Noirs, Liu-Vin-Phuoc, qu'ils prononcent volontiers : *Le Vieux Phoque.*

*
* *

UN MOT DE NOURRICE

Si les nourrices se mettent à avoir de l'esprit !...

Au Grand-Prix une *nourrice* (patois parisien) tenait dans ses bras un superbe bébé.

— C'est ennuyeux, on ne voit pas la course, dit un monsieur grincheux... Ce n'est pas ici la place des enfants... Eh ! nourrice, menez donc votre petit voir Polichinelle.

La nourrice, sans se troubler :

— Tiens, bébé, regarde donc le monsieur !

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

BAISSE DE PRIX de 10 c. par paquet sur toutes les bougies.

Bonne qual., le paq.	0.90	c. hors ville	0.80
Gobelins....	— 1.00	—	0.90
A trous.....	— 1.10	—	1.00
Fie Fournès..	— 1.10	—	1.00
Nubienne...	— 1.15	—	1.00

Sommaire du 10 juin 1886 de la MUSIQUE DES FAMILLES.

TEXTE : F. Halévy, son génie, sa vie, ses chefs-d'œuvre (1er article), par AMÉDÉE BOUTAREL. — M. Georges Hüe, par EVA M. — Le théâtre en province, son avenir, par JACQUES LATUREAU. — Revue musicale : Théâtre, par PAUL DE POUGNY ; Concerts : Le chœur russe de M. Slavianski d'Agreneff, par AMÉDÉE BOUTAREL ; Auditions, par P. de P. — Chronique dramatique : Odéon : Reprise de *Louis XI*, tragédie en cinq actes, par Casimir Delavigne, article de PIERRE FOREVILLE. — Variétés : La valse infernale (suite et fin), par PAUL FÉVAL fils. — Bibliographie musicale : *La mort de Jeanne d'Arc*, scène historique, par H. Bemberg, article de A. Boucherat. — Nouvelles diverses. — Annonces.

MUSIQUE : Les Pantins, opéra-comique en 2 actes et 3 tableaux, Romance, par GEORGES HUE. — Bouquet d'Iris, valse, par Mme ALPHONSE SALLET.

ILLUSTRATION : Portrait de M. Georges Hüe.

BUREAUX : Paris, 50, rue Chabrol. — ABONNEMENTS : Paris, un an, 15 fr. ; 6 mois, 8 fr. — Départements, un an, 16 fr. 50 ; six mois, 9 fr. — Etranger, un an, 18 fr.

Le numéro du 1er juin de la REVUE ILLUSTRÉE DE BRETAGNE ET D'ANJOU reproduit *in-extenso* les discours de MM. JULES SIMON et ERNEST RENAN, prononcés le 28 mai dernier au banquet de l'ASSOCIATION BRETONNE ANGEVINE.

Prix du numéro : 1 FRANC

Abonnements : Six mois, 12 fr. — Un an, 20 fr.

Administration et rédaction, 9, boulevard de Port-Royal, Paris.

Épargne assurée
Fortune possible

Les Obligations Foncières, emprunt 1879, du Crédit Foncier de France, participent chaque année, les 5 Janvier, 5 Mars, 5 Mai, 5 Juillet, 5 Septembre et 5 Novembre, à 6 Tirages de Lots.

Chaque Tirage comporte :

2 obligations remboursables par	*100.000f*
1 obligation remboursable par	*25.000f*
2 obligations remboursables par	*10.000f*
5 obligations remboursables par	*5.000f*
90 obligations remboursables par	*1.000f*

Nos lecteurs, désireux d'acheter et de payer par versements mensuels des Obligations Foncières 1879, n'ont qu'à signer et adresser la lettre ci-dessous

au Directeur de la
Caisse Générale d'Épargne et de Crédit

Société anonyme constituée le 4 mai 1881

Capital : 1.000.000 de fr.

116, Place Lafayette, à Paris

Je vous achète une Obligation Foncière 3 0/0, emprunt 1879, du Crédit Foncier de France, au prix de 620 fr. payables 10 francs par mois. Ce prix comprend tous les frais, même ceux de timbres et d'encaissements à domicile.

Le premier reçu de 10 francs qui me sera présenté par l'Administration des Postes le .....
indiquera le numéro de l'Obligation achetée et j'aurai droit immédiatement à l'intérêt de 15 francs par an (impôt à déduire), que rapporte l'obligation, et à tous les Tirages, comme si je payais cette obligation comptant.

Les autres reçus me seront présentés le ..... de chaque mois. (B. n° 28.)

(Nom et adresse) .....

..... *le* ..... *1886.*

L'Eau Gorlier

parfume et assouplit la peau sans la graisser, donne de l'adhérence aux poudres et empêche

Hâle et Irritations.

2 fr. 50 LE FLACON ET 1 fr. 50 LE 1/2 FLACON.

A Saumur, M. MACHET, 1, rue Saint-Jean.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Étude de Me Ch. BOUSQUET, huissier à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 29.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Et par autorité de justice, par suite de saisie-brandon.

Le DIMANCHE 20 JUIN 1886, place de la Mairie, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, et si besoin est sur les lieux mêmes, à 9 heures du matin, il sera, par suite de la saisie-brandon faite à la requête de M. COQUEBERT DE NEUVILLE, négociant, demeurant à Saumur, sur M. Eugène Moreau-Barrier, propriétaire, demeurant à la Tour-de-Menives, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, procédé, par le ministère dudit Me BOUSQUET, à la vente aux enchères publiques de :

1° LA TOUTE RÉCOLTE à faire prochainement en foin, sur une parcelle pré, située prairie de Nonnes, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, d'une contenance d'environ 16 ares 50 centiares ;

2° LA MOITIÉ SEULEMENT de la récolte à faire prochainement en foin sur cinq parcelles de pré, situées dite prairie de Nonnes, d'une contenance totale d'environ 1 hectare 59 ares 50 centiares et exploitées par M. Marandeau, cultivateur, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent, en qualité de colon partiaire de M. Moreau-Barrier ;

3° LA MOITIÉ SEULEMENT de la récolte en foin à faire prochainement sur cinq parcelles de pré, situées même prairie, d'une contenance totale d'environ 1 hectare 28 ares 50 centiares et exploitée par M. Vergniau, cultivateur, demeurant commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, en qualité de colon partiaire de M. Moreau-Barrier.

Avec explication que les adjudicataires des récoltes exploitées par les colons partiaires seront, par le seul fait de l'adjudication, aux droits de M. Moreau-Barrier envers lesdits colons qui doivent faucher les foins, les faner et les mettre en veilloches, pour ensuite être partagés sur les lieux mêmes et transportés soit à la Tour, soit à Saumur, à leur gré, en faisant alternativement un charroi pour eux et l'autre pour les acquéreurs, de manière que la récolte des uns et des autres soit rentrée en même temps.

Pour renseignements, s'adresser au garde-champêtre de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

CH. BOUSQUET.

A VENDRE une superbe **JUMENT** baie, âgée de 4 ans, taille 1m66, très-douce, se monte et s'attelle. S'adresser à M. de LÉPINE, aux Tilleuls, Dampierre (Maine-et-Loire). (397)

Etude de Me GUYARD, notaire aux Rosiers-sur-Loire (M.-et-L.).

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 20 JUIN, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, Me GUYARD, notaire aux Rosiers, procédera, au bourg des Rosiers, en la demeure de Mme veuve Fregier, Belisaire, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la communauté ayant existé entre M. Antoine-Belisaire-Hippolyte Fregier, décédé, et dame Modeste-Louise Guillot, sa veuve, survivante.

Cette vente a lieu à la requête de ladite dame Fregier, de dame Modeste-Hélène Fregier, veuve de M. Pierre Baumier, et de dame Elisa Tourel, épouse de M. Belisaire-Louis-Anatole Fregier, cette dernière en sa qualité de tutrice de son mari.

On vendra notamment :

Lits complets, armoires, buffets, batterie de cuisine, linge de toutes sortes, tables et chaises, fûts, bouteilles, vin blanc et vin rouge en bouteilles, service de table en argent, pendule, réveil-matin, garniture de cheminée, ustensiles divers et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Etude de Me PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

1° Une BELLE MAISON d'habitation avec grand jardin, à Fontevrault ;

2° Une autre BELLE MAISON, à Candes, à quelques pas de la Vienne.

A LOUER

Une BELLE et GRANDE MAISON avec jardin, à Souzay, sur la route et le bord de la Loire. (403)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887

DEUX MAGASINS

Ensemble ou séparément

Situés rue Dacier, n° 23,

Occupés par MM. Offray et Percher.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (424)

A LOUER

DE SUITE

UNE MAISON

Sise au bourg de Souzay,

Avec jardin, cave, écurie, remise.

S'adresser à M. CLOUARD, rue Nationale, n° 7. (396)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887,

MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A VENDRE

Fumier de Cheval

S'adresser au bureau du journal, ou 13, rue d'Alsace.

Offres et Demandes

ON DEMANDE un **ménage**, l'homme sérieux, la femme sachant faire la cuisine, pour la gérance d'un établissement important.

Inutile de se présenter sans bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne **femme de chambre** sachant bien coudre et bien repasser.

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE COMMERCE demande **un apprenti**.

On gagne de suite.

S'adresser au bureau du journal.

LEÇONS de français et de latin. Répétitions. S'adresser au bureau du journal. (446)

VOYAGEUR Maison de Mercerie, Bie et Chres en gros, demande un bon voyageur connaissant Maine-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres et Indre-et-Loire. Prendre l'adresse au bureau du journal.

A la Châtelaine

Rue du Marché-Noir, 14, en face les Bains.

Mme veuve BODAIRE étant dans l'intention de céder, mais ayant un stock de marchandises trop considérable en laine, tapisseries et mercerie, se propose, pour en faciliter l'écoulement, de leur faire subir un rabais de 30 0/0 ; la laine de Hambourg toutes nuances à 15 et 18 francs le kilog.

MAISON COLOMBEL

22 et 24, rue de la Tonnelle, Saumur

Grande liquidation

DE PAPIERS PEINTS

Toiles cirées et Devant de Cheminées

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges,

Breveté S. G. D. G.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

Md de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée.

Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays du production des bois du Nord et de Canada. (904)

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de **Thés noirs extra** de la Maison **GUERIN-BOUTRON**, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées.

Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, parfumeur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAT, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT SAISON DES BAINS (Allier)

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, de la dyspepsie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre. Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement.

Écrire : Administration de la Cie concessionnaire

PARIS, 8, Boulevart Montmartre

En cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LES AVENTURIERS SOUS LOUIS XIII

Par GUSTAVE AIMARD.

LA MÈRE RAINETTE

Par CHARLES DESLYS

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred DE BRÉHAT, etc.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

SANS PALAIS — NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 JUIN 1886.

Valeurs au comptant	Clôture préc^{te}	Dernier cours.
3 %.	83 »	82 90
3 % amortissable.	85 90	84 85
3 % — (nouveau)	81 72	81 70
4 1/2 %.	106 30	106 30
4 1/2 % (nouveau)	109 90	109 65
Obligations du Trésor.	517 »	517 50
Banque de France.	4300 »	4297 50
Société Générale	456 25	457 50
Comptoir d'escompte	1005 »	1010 »
Crédit Lyonnais	» »	526 25
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1375 »	1373 75
Crédit mobilier	213 75	215 »

Valeurs au comptant	Clôture préc^{te}	Dernier cours.
Est	798 75	800 »
Paris-Lyon-Méditerranée.	1212 50	1215 »
Midi	1170 »	1167 50
Nord	1575 »	1577 50
Orléans	1327 50	1325 »
Ouest	865 »	865 »
Compagnie parisienne du Gaz.	1417 50	1423 75
Canal de Suez.	2112 50	2110 »
C. gén. Transatlantique.	497 50	497 50
Russe 5 0/0 1870.	102 »	101 »

Valeurs au comptant	Clôture préc^{te}	Dernier cours.
OBLIGATIONS.		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	526 »	528 »
— 1865, 4 %.	526 25	526 25
— 1869, 3 %.	412 50	413 50
— 1871, 3 %.	402 50	402 50
— 1875, 4 %.	518 25	519 75
— 1876, 4 %.	517 »	516 »
Bons de liquid. Ville de Paris.	525 50	527 »
Obligations communales 1879.	469 25	469 »
Obligat. foncières 1879 3 %.	466 »	465 »
Obligat. foncières 1883 3 %.	384 »	386 »

Valeurs au comptant	Clôture préc^{te}	Dernier cours.
Gaz parisien	527 50	526 50
Est	385 50	386 »
Midi	393 »	393 »
Nord	399 25	399 50
Orléans	397 25	395 »
Ouest	393 50	393 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	391 »	392 »
Paris-Bourbonnais	392 50	392 »
Canal de Suez.	587 50	586 50

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 37 — — express.
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
7 — 4 — — omnibus (s'ar. à Tours)
10 — 24 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur.	6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45
Chacé.	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55
Brézé.	6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03
Montreuil.	6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct soir.
Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	» »
Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	» »
Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR - BOURGUEIL

	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur.	3 26	8 21	12 48	4 44
PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56
Bourgueil.	5 42	9 15	1 34	7 05

BOURGUEIL - SAUMUR

	Mixte matin	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Bourgueil.	8 17	12 09	6 19	9 [illegible]
PortBoulet	8 26	12 18	6 30	9 [illegible]
Saumur.	9 13	1 25	7 15	10 [illegible]

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay	7 02	» »	2 11	» »	8 51
Brion-s.-Thouet.	7 14	8 08	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 21	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 13	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07	9 21	» »	4 37	» »
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil	7 »	1 55	8 35
Loudun	8 23	2 51	9 55
Arçay.	8 37	3 4	10 14
Mirebeau	9 27	3 54	11 1
Neuville	9 53	4 24	11 27
Poitiers	10 38	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers

	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Poitiers	5 50	12 50	8 [illegible]
Neuville	6 28	1 57	9 [illegible]
Mirebeau	6 55	2 52	10 [illegible]
Arçay	7 50	3 56	11 [illegible]
Loudun	8 49	4 55	12 [illegible]
Montreuil	9 24		1 [illegible]

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.